

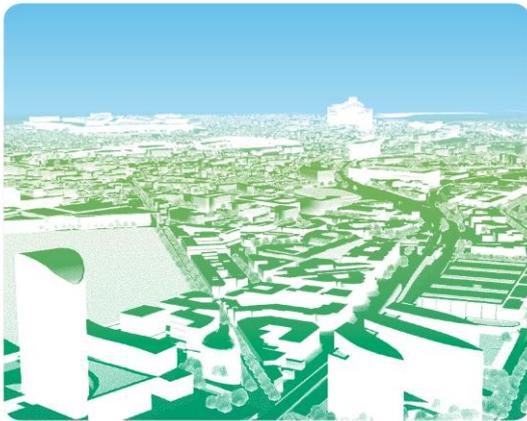
CHARTRE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Charte de qualité environnementale
des bâtiments destinée aux promoteurs,
constructeurs et aménageurs

Ville d'Issy-les-Moulineaux



Pour la Haute Performance Environnementale des Bâtiments Isséens



Maîtrise d'Ouvrage :
Ville d'Issy-les-Moulineaux (92)
63 290 habitants

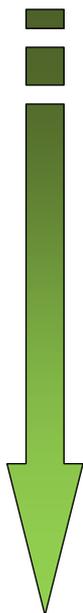
Destinataires :
**Promoteurs, Constructeurs et
Aménageurs**

Cibles :
**Bâtiments résidentiels collectifs,
tertiaires et locaux commerciaux
associés en construction neuve**

Durée de l'étude :
Octobre 2008 - Avril 2009

METHODE

Concertation en continu : 2 ateliers avec les promoteurs,
constructeurs et aménageurs, consultations des acteurs locaux
(Agglo, ALE, Conseil Général des Hauts-de-Seine...)



- 1) **Diagnostic** territorial et définition **d'enjeux** pour chacune des thématiques environnementales. **Hiérarchisation** des thèmes (trois thèmes ont été classés **prioritaires** : énergie, eau et acoustique).
- 2) Elaboration d'une **grille** regroupant les **critères environnementaux à traiter** et les **niveaux d'exigences à atteindre**.
- 3) Rédaction de la **Charte de qualité environnementale des bâtiments**, du **document d'engagement** et **d'annexes** (manuel environnement, guide de suivi, fiches techniques et outils d'aide à l'évaluation).
- 4) Mise en place d'un **label spécifique à la Ville : Isséo, pour la haute performance des bâtiments Isséens**.



CRITÈRES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET NIVEAUX DE PERFORMANCE

| THÈME PRIORITAIRE | CRITÈRES | INDICATEUR | PHASE DE VÉRIFICATION | NATURE DE LA VÉRIFICATION | PONDÉRATION |
|-------------------|---|---|-----------------------|---|---|
| | Solaire passif, principes de construction bioclimatique | Réflexion sur l'orientation du bâtiment en tenant compte des contraintes du site Réflexion sur la disposition des pièces Réflexion sur la taille et la disposition des surfaces vitrées | PC | Notice descriptive | 1 point |
| | Isolation de l'enveloppe | Ubat | DCE | Calcul RT | 1 point si Ubat < Ubat réf. (pour les logements) ou si Ubat < Ubat base (pour les bureaux ou les commerces) + 1 point par tranche de -10 % |
| | Consommation pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la climatisation et l'éclairage | Cep < Cep réf. - X % | DCE | Calcul RT | 2 points par tranche de -10 % Ou 10 points si Label BBC (jusqu'en 2012 pour les bâtiments privés - 2010 pour les bâtiments publics) |
| | Energies renouvelables | % d'énergie renouvelable par rapport au Cep | DCE | Calcul RT | 1 point par tranche de 5 % (Maximum 5 points) |
| ÉNERGIE | Limiter la pollution générée par les consommations d'énergies | Justification quant aux choix énergétiques permettant le meilleur compromis pour les émissions de : CO2 SO2 Déchets radioactifs | PC | Notice descriptive et Calcul des émissions générées par les consommations | 2 points |
| | Sensibilisation à la réduction des consommations d'énergies | Livret d'accueil donné à chaque nouvel arrivant et carnet de maintenance Régulation / comptage individualisé et accessible permettant une sensibilisation quotidienne | RECEPTION DCE | Livret d'accueil Descriptif | 1 point 2 points |
| | Innovation | l'énergie (mesure qui ne serait pas comptabilisée par ailleurs) | | | 2 points |
| | | | | | |

Minimum obligatoire à atteindre : 12 points
Maximum 30 points